



Projet pédagogique 2024-2025



Constats	3
Présentation	4
a. La collectivité de Noailles	4
b. L'accueil de loisirs sans hébergement Elémentaire et Maternel :	5
L'implantation	5
Les horaires	6
Le règlement intérieur	6
La réservation et l'inscription.	7
La communication avec les familles	7
Accueil des enfants avec PAI (Projet d'accueil individualisé):	7
Objectifs du projet pédagogique	8
Rappel des objectifs du PEdT de la commune	9
Les objectifs du projet pédagogique.....	9
Objectif Général n° 1.....	9
Objectif Général n° 2 :	10
Objectif Général n° 3 :	10
Objectif Général n° 4 :	11
Actions et projets pédagogique	12
Projet « Plan Mercredi ».....	12
Définition	12
La charte de qualité « Plan Mercredi ».....	13
a) Les intentions du projet pédagogique	13
b) fonctionnement des temps périscolaires :	13
Repères temporels	13
L'accueil périscolaire du matin	14
Repas	14
Pause méridienne.....	15
Goûter et accueil périscolaire du soir	15
Règles de Vie	15
c) Projet de fonctionnement des mercredis et vacances	16
L'accueil du matin.....	16
Regroupement enfants/ animateurs	16
Activité(s) du mercredi (plan mercredi).....	16
Domaine d'activités.....	17
Activité(s) de vacances.....	17
Repas	17
Après repas.....	18
Goûter.....	18
L'accueil du soir.....	18
Règles de Vie	18
Spécificité du mercredi et des vacances	18
Le projet d'animation	19
Thématique du projet d'animation :	19
Moyens	20
a) Moyens humains :	20
Les intervenants extérieurs :	21
B) Moyens matériels :	21
C) Moyens logistiques :	21
Evaluation.....	22
L'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE.....	22

Evaluation qualitative.....	22
Les évaluations d'activité :.....	22
Evaluation quantitative :.....	23
Relations fonctionnelles internes et externes	24
a) Relations fonctionnelles internes :	24
B) Relations fonctionnelles externes :	24
Annexes	25

Constats

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents, les enseignants et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation de l'accueil de loisirs. Il indique les choix pédagogiques, les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont dispose l'équipe.

Le Projet Pédagogique est un document détaillant le fonctionnement d'un accueil de loisirs pendant les temps périscolaires. Il découle d'un autre document, plus général : le Projet Educatif de Territoire (PEdT) qui est le moyen de coordonner et d'animer l'ensemble des acteurs éducatifs d'un territoire déterminé (collectivité de Noailles). Il doit permettre l'amélioration des conditions d'accueil des enfants, la recherche du meilleur partenariat possible (convention) et la bonne mise en œuvre des projets et des actions, dans le respect des rôles et des compétences de chacun. Il est surtout conçu dans l'intérêt de l'enfant. Alors que ce dernier exprime les grandes lignes éducatives liées à l'ensemble des accueils, le Projet Pédagogique décrit en détail une journée type d'accueil. Le temps périscolaire est un temps singulier dans la vie d'un enfant régi par les règles de la collectivité.

Ce projet pédagogique exposera donc les objectifs pédagogiques liés à ce temps de vie et découlant de la volonté éducative annoncée dans le PEDT.

Il présentera les moyens nécessaires à leur mise en œuvre mais aussi précisera la méthode d'évaluation des actions entreprises.

NB : Pourquoi faire un projet pédagogique ?

Pour donner un cadre : le projet pédagogique propose une base commune et des spécificités selon les sites. Il est évolutif et correspond aux objectifs fixés par le Maire, par les élus, par l'équipe enseignante, par les parents d'élèves et par le service Jeunesse. Le PEDT donne les orientations et les choix stratégiques et politiques de la collectivité. Il donne un cadre au projet pédagogique. Ce dernier est donc le prolongement du PEDT.

Le projet pédagogique permet d'affiner des objectifs généraux en objectifs opérationnels ou pédagogiques, puis en moyens. Le projet pédagogique donne un sens et une direction aux actions du service périscolaire, il permet de passer de l'idée à l'action. Il apporte une concrétisation des idées générales en moyens humains, matériels, organisationnels et en activités. Ce projet sera le fil directeur, la colonne vertébrale de nos temps d'accueil périscolaires. Chaque agent, chaque intervenant, devra se sentir impliqué dans les engagements pris dans le présent projet. Ce projet est aussi une réponse aux questions que l'on peut se poser.

Présentation

a. La collectivité de Noailles

La commune de Noailles est située dans le département de l'Oise en région Picardie.

Le village est situé à environ 60 km de Paris (au sud) et 15 km de Beauvais au nord.

Avec une densité de population de 283,1 hab/km², la commune de Noailles dont la population totale est de 2 842 habitants (population municipale légale en vigueur au 1er janvier 2019, recensement de 2016), compte une proportion de 48,7% d'hommes pour 51,3% de femmes.

Les habitants de Noailles sont appelés les Noillais et les Noillaises.

La commune de Noailles dépend de l'Académie d'Amiens et l'école primaire de la commune dépend de l'Inspection académique de l'Oise.

Pour le calendrier des vacances scolaires, Noailles est en zone B

Sur la commune de Noailles, deux établissements scolaires sont ouverts :

- 1 école primaire : Ecole du Chemin Vert qui accueille 5 classes de maternelles, de la petite à la grande section et 10 classes de primaires dont 1 classe ULYS pour les enfants en difficultés scolaires pour un total de 335 élèves.
- 1 collège : Anna de Noailles qui accueille environ 749 élèves, dont des résidents des communes voisines (Ponchon, Saint Supplice, Silly Tillard, Hodenc L'évêque, Hermes ...).

Le Maire de Noailles, depuis avril 2014, se nomme Monsieur Benoît BIBERON. Le conseil municipal de Noailles est constitué d'un maire et de 22 adjoints et conseillers municipaux.

Les associations

Le tissu associatif Noillais comporte pas moins d'une vingtaine d'associations, dans des domaines très variés tel que le développement culturel, le sport, l'éducation populaire, l'aide aux personnes en difficulté.

b. L'accueil de loisirs sans hébergement **Elémentaire et Maternel :**

L'implantation

Depuis la rentrée scolaire 2014, l'Accueil de loisirs est implanté au sein même du groupe scolaire, ce qui est :

- Très positif pour échanger et travailler avec l'équipe enseignante et ainsi avoir des objectifs et projets communs.
- Primordial pour la communication et le bien-être des enfants et pour élaborer des projets communs.

Nous bénéficions des locaux suivants :

- Une salle d'activités périscolaires
- Deux salles d'évolution, dont nous partageons l'utilisation avec l'équipe enseignante
- 2 petites salles d'activités manuelles (poterie et salle des professeurs)
- 1 petite salle de stockage.
- Une régie
- Une cour de récréation et deux préaux
- Une petite salle de jeux
- 2 salles de bibliothèque
- Un jardin
- Un bureau administratif

D'autres lieux extérieurs sont également accessibles :

- ✕Le terrain en herbe en face de l'école mis à disposition par la mairie,
- ✕Les forêts environnantes,
- ✕Des parcs de jeux mis à disposition par la municipalité.
- ✕ Stade de sport (football, basket).

L'accueil de loisirs est implanté dans l'école de Noailles :

École maternelle et élémentaire du chemin-vert

Route D115

Route de Chaumont

60430 Noailles

03 44 03 30 51

Les horaires

Il fonctionne du lundi au vendredi de 7H à 19H en période scolaire :

L'accueil du matin de 7H à 8H00

L'accueil du matin gratuit pour les familles 8h à 8h20

L'accueil du midi de 11H30 à 13H30

L'accueil du soir de 16H30 à 19H

L'accueil du mercredi de 7H à 19H (dont un temps de repos d'une durée d'une heure entre 14h et 15h pour respecter le rythme de l'enfant ; idem pendant les temps d'accueil pendant les vacances scolaires).

Et de 7H à 19H également pendant les vacances scolaires.

L'accueil de loisirs est implanté dans le groupe scolaire du chemin-vert.

Le bâtiment principal héberge à la fois les temps scolaires et les temps d'accueil dédiés au périscolaire :

- Restauration
- Accueil périscolaire
- Mercredis et vacances

La salle de restauration peut recevoir 150 enfants, elle est organisée en deux espaces séparés : un espace maternel et un espace élémentaire. Dans cet espace, des locaux destinés à la cuisine en liaison froide actuellement, des lieux de stockage, de préparation et de lavage sont disponibles pour le personnel technique.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de fonctionnement est une annexe au projet éducatif de la commune et a été voté en juin 2023.

Il a pour objet de préciser les modalités d'inscription et de fonctionnement des activités de loisirs à caractère éducatif organisées par la commune de Noailles. (Annexe 3)

Agréé par la Direction départementale de la cohésion sociale, l'accueil de loisirs fonctionne selon les réglementations en vigueur.

La famille devra attester « lu et s'engage à appliquer le règlement intérieur »

Il comprend les parties suivantes :

- Les conditions d'inscription de l'accueil de loisirs
- Les jours et les horaires de la structure
- La grille tarifaire des accueils
- Le fonctionnement des réservations et des annulations (repas et accueils)
- Le cadre relationnel avec les familles
- Les procédures en cas d'accident / incident / problème avec un enfant.

A titre individuel, et comme il est précisé dans le règlement intérieur, les familles peuvent rencontrer la direction sur rendez-vous qu'elles qu'en soient les raisons.

La réservation et l'inscription.

Pointage et réservation des accueils pour les familles

Les familles disposent d'une plateforme informatique qui se nomme « Cityviz »

Ils peuvent ainsi inscrire et désinscrire leur(s) enfant(s) automatiquement sur les accueils.

Une facture leur est adressée chaque fin de mois, plusieurs moyens de paiement sont possibles ; chèques, chèques CESU, CB, espèces et prélèvement. Ils peuvent venir la régler à l'accueil de loisirs ou en ligne.

La communication avec les familles

Se fait par :

Un tableau d'affichage,

Le téléphone 06-09-64-40-54

Le site Cityviz

Les mails

L'info Noaillaise (journal de la ville)

Le site internet de la commune

Pièces administratives à fournir lors de l'inscription initiale :

- Fiche sanitaire de liaison
- Copie des vaccinations et interventions chirurgicales
- Copie de l'attestation de sécurité sociale
- Copie de l'assurance scolaire.
- Copie de la mutuelle.
- Relevé de compte complet et récent CAF (en l'absence de compte CAF, photocopie intégrale des 4 pages de l'avis d'imposition).
- Carte d'identités des représentants légaux.

Tous dossiers incomplets ne pourront pas être pris en compte pour l'inscription.

Accueil des enfants avec PAI (Projet d'accueil individualisé):

Le PAI (**projet d'accueil individualisé**) précise les conditions des prises de repas, interventions médicales, paramédicales ou de soutien .../..., définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence au sein de la collectivité.

Il est important et indispensable de transmettre dans les délais demandés les documents nécessaires à la bonne prise en charge de l'enfant à l'accueil de loisirs.

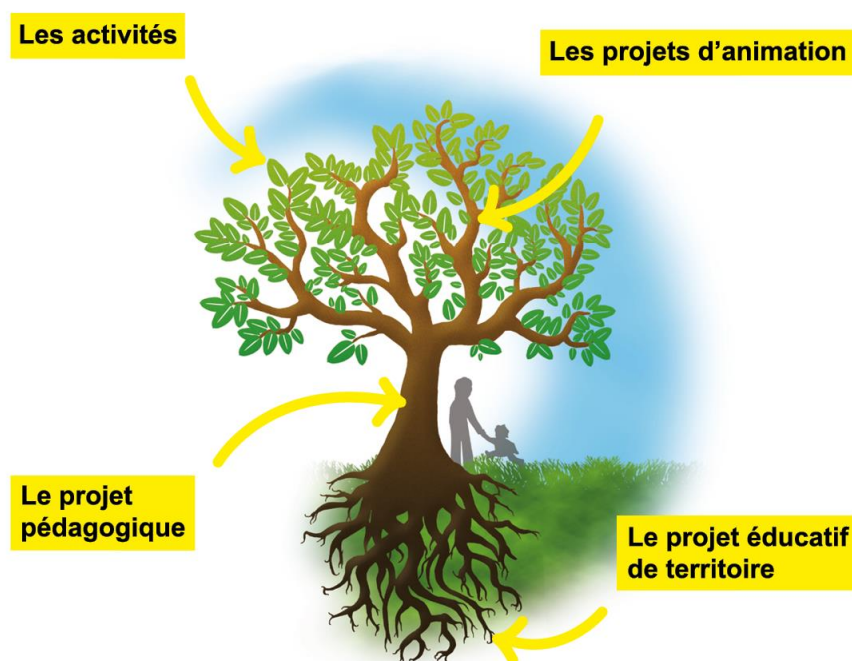
Objectifs du projet pédagogique

Les objectifs visés au travers de cette action découlent des objectifs du projet éducatif de la ville, des orientations voulues par la municipalité. Ceux-ci sont déclinés et communs auprès de l'accueil de loisirs élémentaire et maternel, et pour les temps de périscolaires, extrascolaires.

L'équipe d'animation travaillera durant toute l'année sur un thème mis en collaboration avec les enseignantes.

Ce choix de thèmes s'est fait après concertation avec l'équipe, et toujours dans le but de favoriser la mise en place d'activités manuelles, culturelles, d'expression, ou encore sportives et physiques.

Le thème annuel est choisi pour permettre aux enfants d'appréhender une grande diversité d'activités.



Rappel des objectifs du PEdT de la commune

Favoriser la complémentarité éducative entre les différents partenaires
Favoriser la diversité et la qualité des activités proposées
Inscrire le projet sur le territoire
Inclusion et accessibilité de tous les publics

Les objectifs du projet pédagogique

Objectif Général n° 1 :

Promouvoir une complémentarité éducative efficace et harmonieuse entre les différents partenaires pour le développement global de l'enfant

Objectifs opérationnels et Moyens :

➤ Renforcer la communication entre partenaires

1. Mettre en place des outils et canaux de communication réguliers.
2. Organiser des réunions trimestrielles
3. Créer des actions communes

➤ Développer des projets communs entre partenaire

1. Création d'un journal écrit par les enfants
2. Planifier des journées d'action communes
3. Evènements culturels communs

➤ Favoriser l'engagement des familles

1. Veillées à thème organisées avec les familles.
2. Repas partagés entre partenaires et familles
3. Proposer des activités parents-enfants pour renforcer les liens familiaux.

Objectif Général n° 2 :

Développer les savoir et les compétences chez l'enfant.

Objectifs opérationnels et Moyens :

➤ ***Offrir à l'enfant un accès à la culture***

1. Organisation de sorties culturelles : musées, médiathèque, cinéma, expositions,
2. Apprendre d'autres langues
3. Organisation de spectacles, diffusion de films.
4. Découvrir le patrimoine qui l'entoure.

➤ ***Développer la créativité et la curiosité de chaque enfant***

1. Proposition de plusieurs activités variées à l'enfant,
2. Explorer et découvrir
3. L'enfant devra goûter à chaque plat (mais il ne sera pas forcé à finir son assiette),
4. L'animateur devra être à l'écoute et toujours disponible pour l'enfant,
5. L'animateur travaillera sur un programme d'activités propice au développement de l'imagination de l'enfant, en mettant en place des grands jeux, des décors, des costumes, ...

➤ ***Assurer la sécurité affective, physique et morale de l'enfant***

1. Les animateurs respecteront la réglementation
2. Développer le rôle de relais des parents auprès des animateurs surtout avec les plus jeunes,
3. Permettre à chaque enfant qui le souhaite d'avoir un espace et un temps privilégié de communication avec ses camarades ou avec des adultes.

➤ ***Permettre à l'enfant de découvrir et de pratiquer des activités complémentaires à leur développement.***

Accompagner l'enfant dans la découverte de nouvelles disciplines et activités physiques à travers la mise en place de projets d'animations originaux et enrichissants.

Objectif Général n° 3 :

Encourager la curiosité, la créativité et l'autonomie de l'enfant.

Objectifs opérationnels et Moyens

➤ Favoriser l'expression

1. Favoriser la liberté de choix (envie ou pas envie)
2. Mettre en place des ateliers d'expression (chant, théâtre...)

➤ **Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs loisirs**

1. Mise en place de projets à l'initiative des enfants
2. Libre choix des activités
3. Un temps de choix dans l'activité

- **Responsabiliser les enfants au quotidien en les impliquant sur les temps de vie quotidienne**
 1. En les laissant établir des menus
 2. En mettant en place des réunions de préparations
 3. En laissant les enfants établir les tableaux des tâches
 4. En mettant en place des projets collectifs à leurs initiatives
- **Développer la créativité et la curiosité de chaque enfant**
 1. proposition d'activités nouvelles et originales
 2. découvrir de nouveaux goûts, encourager la diversité alimentaire,
 3. l'animateur devra accompagner l'enfant dans la nouveauté (ôter les barrières de l'inconnu),

Objectif Général n° 4 :

Aider l'enfant à vivre avec les autres, contribuer au vivre ensemble :

➤ **Objectifs opérationnels et Moyens :**

1. Développer l'action et l'expression corporelle par l'activité physique et sportive.
2. Favoriser la collaboration, le respect et la gestion des émotions
3. Participer à l'élaboration des règles de vie et les respecter.
4. Apprendre à communiquer avec les autres.

➤ **Responsabiliser l'enfant**

1. attribution de tâches quotidiennes à l'enfant au temps du repas, du lavage des mains, ...
2. mise en place des coins permanents afin que l'enfant puisse évoluer seul sous la surveillance d'un adulte,
3. mise en place de grands jeux où les 6 - 11 ans seraient les organisateurs et/ou les responsables des 3 - 5 ans les joueurs,
4. mise en place d'outils grâce auxquels l'enfant pourra donner son avis (boîte à idées, fiche bilan d'activité.). Possibilité pour l'enfant de choisir son activité parmi plusieurs propositions.

➤ **Respecter les besoins et le rythme de vie de l'enfant**

1. alternance entre jeux calmes et activités physiques ou nécessitant une grande concentration,
2. respect de la journée type de l'enfant selon son âge,
3. aménagement de temps de discussion et d'échange dans la journée (goûter, repas...).
- 4- Accueil du matin jusqu'à 10h, temps de restauration modulable, temps dit libre, salle calme, mini séjour. Il appartient ensuite dans notre fonctionnement d'adapter au mieux pour chaque enfant ces différents moments (projet de fonctionnement)

Actions et projets pédagogique

Projet « Plan Mercredi »

Définition

« Le Plan mercredi crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il permet de proposer, depuis la rentrée 2018, des activités de grande qualité le mercredi.

Le label Plan mercredi ouvre ainsi une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels. Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités va contribuer à cette dynamique et leur permettre d'offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural. Le Plan mercredi fédère tous les acteurs. Associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques) vont joindre leurs énergies pour proposer aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée. Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront à leur épanouissement. Avec le Plan mercredi, nous repensons les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. C'est la condition de leur bien-être et donc de leur réussite ». Jean-Michel Blanquer Ministre chargé de l'Éducation nationale 2018.

But et objectifs du « plan Mercredi » Le but du « plan Mercredi » est de consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement. Afin de développer le savoir vivre ensemble, de faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux et permettre l'accès de tous aux activités éducatives, sportives, artistiques et culturelles.

Les objectifs : La démarche du Plan mercredi consiste à s'appuyer, au regard de la dynamique lancée, sur la prise en compte des besoins de l'enfant, sur les acquis des projets éducatifs de territoire (PEdT), notamment en matière de démocratisation des activités sportives et culturelles, de leur complémentarité avec le temps scolaire et d'ancrage sur le territoire, sur ses acteurs et sur ses ressources.

Le Plan mercredi est un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir aux enfants des activités de grande qualité le mercredi.

Il permet de dépasser le débat sur les rythmes scolaires, en articulant les temps de l'enfant (scolaire et périscolaire) sur les territoires.

Il est « inclusif » en ce qu'il vise à l'intégration maximale des enfants en situation de handicap.

Charte de qualité du « plan Mercredi » La commune assure la mise en place et la bonne coordination du Plan Mercredi (Mise en place d'un Comité de Pilotage). La collectivité est accompagnée par les services de l'Etat pour élaborer son PEdT labellisé Plan Mercredi, établi sur la base d'une charte de qualité.

La charte de qualité « Plan Mercredi »

Organise l'accueil du mercredi autour de quatre axes :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation d'handicap. C'est en jouant et pratiquant ensemble que les enfants apprendront la tolérance, le respect de leur différence et la solidarité.
- - Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs.
- - Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

Document officiel

[[Http://planmercredi.education.gouv.fr/sites/default/files/chartequilite_plan-mercredi.pdf](http://planmercredi.education.gouv.fr/sites/default/files/chartequilite_plan-mercredi.pdf)] La commune s'appuie sur le réseau associatif local et les ressources du territoire afin d'intégrer les différents axes de la Charte de qualité.

a) Les intentions du projet pédagogique

L'élaboration du projet ne peut se construire que si les termes sont concrètement fixés : d'une part, le projet décrit le chemin à parcourir, d'autre part il comporte la mise en œuvre de méthodes et de moyens, de stratégies et de tactiques dont le choix est intimement lié à la situation de départ. Le projet pédagogique est un outil indispensable à la cohésion de l'équipe. Il est la référence commune à tous lors de la période. Le projet prend en compte la réalité des conditions humaines, matérielles et financières du centre de loisirs. Le projet est un outil de conduite nécessaire pour la direction, mais aussi pour l'équipe.

b) fonctionnement des temps périscolaires :

Ceux-ci sont mis en place avec l'ensemble de l'équipe d'animation déterminant, au travers de la journée quotidienne, le fonctionnement de la structure.

Repères temporels

L'équipe d'animation met en œuvre des repères pour le bien être de chaque enfant. Une information de l'équipe auprès des enfants et des familles est faite en amont

L'accueil périscolaire du matin

L'accueil est effectué chaque matin auprès du référent de l'accueil de loisirs.

Cet accueil se déroule de 7h00 à 8h00.

Lors de cet accueil, les familles, parents, devront signaler auprès de l'animateur référent toutes informations relevant de l'enfant susceptibles de nous permettre d'appréhender au mieux la journée avec l'enfant.

Les enfants sont accueillis à partir de 7h par les animateurs qui ont mis à disposition des ateliers calmes (jeux de société, dessins, jeu libres...)

Durant le temps d'accueil, les enfants ont accès librement aux zones ou coins aménagés. C'est un temps nécessaire qui permet une meilleure immersion à l'enfant arrivant. Des animateurs sont présents pour gérer l'arrivée et le bon déroulement de l'accueil, ils peuvent aussi proposer des activités complémentaires, l'enfant restant libre de ses choix de faire ou de ne pas faire.

Il n'est pas prévu de collation durant ce temps. Nous recommandons aux familles de bien veiller à ce que l'enfant ait pris un petit-déjeuner avant de venir sur la structure.

A partir de 8h00 les enfants sont accueillis gratuitement. Les maternelles sont encadrées par les ATSEM qui propose des jeux durant ce temps. Les élémentaires seront pris en charge dans la cour de récréation.

Avant d'être confiés aux enseignants à 8h20, les enfants participent, aidés des animateurs, au rangement des locaux. Moments de transmission et d'échange avec les enseignantes.

Repas

Le moment de repas est un moment privilégié où les enfants, tout en se restaurant, peuvent échanger avec d'autres enfants ainsi qu'avec les animateurs. Les équipes encadrantes sont vigilantes quant à la discipline et la bonne conduite pendant l'heure des repas. Les règles d'hygiène étant primordiales, les enfants sont invités à aller aux toilettes et à se laver les mains avant de rentrer en cantine. Les enfants doivent goûter à tous les plats. 3 types de repas sont possibles, normal, sans porc et sans viande. Deux services de 1h chacun sont mis en place pour pouvoir accueillir l'intégralité des enfants inscrits.

Le repas est actuellement servi à table pour tous, élémentaires et maternels, la commune et direction du centre ont pour objectif de faire évoluer ce mode de fonctionnement (self).

L'aménagement en self, permettrait d'établir là encore un moment supplémentaire dans l'autonomie et l'apprentissage de l'enfant par exemple.

Le choix des menus fait l'objet de commission menus avec les parents du comité de pilotage de l'accueil de loisirs en respectant la loi EGALIM.

Pause méridienne

Moment récréatif mais tout autant instructif, se déroule généralement de 11h30 à 12h30 ou de 12h30 à 13h20 (2 services mis en place sur le temps scolaire).

Ce temps est également un temps éducatif pour l'enfant et nous permet de faire une continuité pédagogique avec l'école, le programme « 30 min pour bouger » est mis en place chaque midi par les animateurs ou ATSEM..

Goûter et accueil périscolaire du soir

Ce temps se déroulera dans les locaux de l'accueil, ou en extérieur si le temps le permet. C'est un moment de régulation qui permet aux enfants d'échanger sur leur journée. Il peut permettre aussi de faire le bilan auprès des animateurs.

A partir de 16h30 jusqu'à 19h, ce moment est le temps de « fin » de la journée et se présente aussi sous forme de temps libre, avec proposition d'activités multiples.

Les enfants sont pris en charge à 16h30. Ils participent au service du goûter et débarrassage des tables.

Vers 17h15 différentes activités sont mises en place afin de permettre plus d'autonomie aux enfants. Un coin calme est à leur disposition. Le rangement de la salle se fait au fur et à mesure des départs.

L'aide aux devoirs est proposée les lundis et jeudis par une personne qualifiée. Ce temps est mis en lien avec l'école pour une prise en charge optimale des enfants. Des temps d'échange enseignants et personnel sont mis en place régulièrement.

Règles de Vie

Sous cette dénomination, il s'agit principalement des règles de vie quotidienne permettant aux enfants d'avoir des repères tant sur leurs droits que sur leurs devoirs. Des règles de base sont décidées en amont par l'équipe d'animation, puis retravaillées dès le premier jour d'ouverture avec les enfants, la participation et la mise en place faisant partie des objectifs du projet.

Ces dernières sont affichées sous forme écrites et de dessins simples permettant à chaque enfant de s'y référer directement et facilement.

Ces règles ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer lors des temps de réunion avec les enfants.

c) Projet de fonctionnement des mercredis et vacances

L'accueil du matin

L'accueil est effectué chaque matin auprès du référent de l'accueil de loisirs.

Cet accueil se déroule de 7h00 à 9h30.

Lors de cet accueil, les familles, parents, devront signaler auprès de l'animateur référent toutes informations relevant de l'enfant susceptibles de nous permettre d'appréhender au mieux la journée de l'enfant.

Durant le temps d'accueil, les enfants ont accès librement aux zones ou coins aménagés. C'est un temps nécessaire qui permet à l'enfant arrivant une meilleure immersion. Des animateurs seront présents pour gérer l'arrivée et le bon déroulement de l'accueil, ils pourront aussi proposer des activités complémentaires, l'enfant restant libre de ses choix de faire ou de ne pas faire.

Il n'est pas prévu de collation durant ce temps. Nous recommandons aux familles de bien veiller à ce que l'enfant ait pris un petit-déjeuner avant de venir sur la structure.

Regroupement enfants/ animateurs

Une réunion générale est proposée suite au temps d'accueil durant laquelle chaque enfant pourra choisir son ou ses activité(s).

Les activités sont présentées par un animateur.

Les activités sont non nominatives, de manière à laisser l'enfant choisir selon son envie ou ses goûts et non pas selon l'affinité qu'il peut avoir avec tel ou tel animateur. Ce choix est fait de manière à laisser l'enfant pleinement acteur de son temps.

Activité(s) du mercredi (plan mercredi)

Pour que les enfants puissent bénéficier le mercredi d'activités propices à leur épanouissement et à leur réussite, il a été indispensable de penser ce temps éducatif en articulation avec les enseignants.

De fait, à la rentrée, le plan mercredi est reconduit sur la commune en partenariat avec l'équipe enseignante et les différents partenaires du projet éducatif partagé.

Les activités sont élaborées en fonction du thème de l'année avec des objectifs à atteindre. Des activités complémentaires avec les enseignants pour mieux accroître les connaissances des enfants accueillis. **Voir déroulement de l'année annexe n°1**
Des réunions communes entre enseignants et animateurs sont faites à plusieurs moments de l'année pour ainsi évaluer et faire évoluer les projets et activités menées en collaboration.

Les activités du mercredi, conçues dans une logique à la fois de loisirs, de découvertes et de pratiques, pourront être culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, civiques et sportives, et la plupart en lien avec le projet commun école et ACM.

Ces activités seront donc complémentaires aux apprentissages réalisés en classe.
Ces activités feront l'objet d'une déclaration auprès de la DDCS en accueil périscolaire.

Domaine d'activités

Nécessairement, il faut prendre en compte que chaque enfant évolue à son rythme et à différents besoins et goûts.

Afin d'y répondre au mieux, les activités proposées se doivent d'être variées :

- par l'intermédiaire du jeu (jeu sportif, société, fiction, construction, narratif)
- par la mise en place d'activités d'expression (manuelle, artistique, théâtrale, danse)
- par l'intermédiaire d'activités physique, sportive, culturelle,
- par l'intermédiaire d'activités de temps d'échange, de rencontre,

Activité(s) de vacances

Le moment des activités est géré par chaque porteur (animateur) de l'activité.

Certaines activités comme les sorties sont proposées en nombre limité (effectifs).

L'équipe veillera à ce que tous les enfants intéressés (pas uniquement les enfants qui choisissent les jours où ont lieu des sorties dites de « consommation ») par ce ou ces activités puissent y participer au moins une fois dans le mois (planning).

Les activités sont proposées auprès de tous les enfants selon la tranche d'âge. Chaque enfant faisant ensuite ses choix selon ses envies. Il est à noter que durant la période estivale, les maternels passant en CP à la rentrée suivante, seront en période d'adaptation chez les élémentaires pour leur permettre d'appréhender sereinement ce passage important. L'accueil des vacances est différent de celui des accueils en temps scolaire, il faut y privilégier le rythme de l'enfant. En effet tout au long de l'année, l'enfant est soumis à une organisation qui ne lui laisse pas forcément de temps pour lui.

Un planning dit de « secours » est proposé de manière à pouvoir interagir promptement à l'annulation de l'activité pour raisons indépendantes (temps, trafics routiers...). Il est à noter que durant la période estivale, les futures petites sections de maternelle, seront admises en période d'adaptation uniquement s'ils sont propres pour leur permettre d'appréhender sereinement ce passage important.

Repas

Le moment de repas est un moment privilégié où les enfants tout en se restaurant peuvent échanger avec d'autres enfants ainsi qu'avec les animateurs. Les équipes encadrantes sont vigilantes quant à la discipline et la bonne conduite pendant l'heure des repas. Le temps cantine peut-être un temps convivial, de « pause » dans la journée de l'enfant, cela dans la limite du respect de chacun. Les règles d'hygiène étant primordiales, les enfants seront invités à aller aux toilettes et à se laver les mains avant de rentrer en cantine. Les enfants doivent goûter à tous les plats. 3 types de repas sont possibles, normal, sans porc et sans viande. Durant les vacances, un service unique est mis en place.

Le repas est actuellement servi à table pour tous, élémentaires et maternels. La commune et la direction du centre ont pour projet de faire évoluer ce mode de fonctionnement.

L'aménagement en self, permettrait d'établir là encore un moment supplémentaire dans l'autonomie et l'apprentissage de l'enfant, par exemple.

Le choix des menus fait l'objet de commission menus avec les parents du comité de pilotage de l'accueil de loisirs, en respectant la loi Egalim.

Après repas

Moment récréatif, il se déroule généralement de 13h15 à 14h00.

Goûter

Ce temps se déroulera dans les locaux de l'accueil, ou en extérieur. C'est un moment de régulation qui permet aux enfants d'échanger sur leur journée. Il peut permettre aussi de faire le bilan auprès des animateurs.

L'accueil du soir

A partir de 16h30 jusqu'à 19h00, ce moment est le temps de « fin » de la journée et se présente aussi sous forme de temps libre, avec proposition d'activités lors des temps périscolaires.

Règles de Vie

Sous cette dénomination, il s'agit principalement des règles de vie quotidienne permettant aux enfants d'avoir des repères tant sur leurs droits que sur leurs devoirs. Des règles de base sont décidées en amont par l'équipe d'animation, puis retravaillées dès le premier jour d'ouverture avec les enfants, la participation et la mise en place faisant partie des objectifs du projet.

Ces dernières sont affichées sous forme écrites et de dessins simples permettant à chaque enfant de s'y référer directement et facilement.

Ces règles ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer lors des temps de réunion avec les enfants.

Spécificité du mercredi et des vacances

Le mercredi, il est possible pour les familles d'inscrire leurs enfants en demi-journée sur le temps du mercredi, matin ou après-midi, avec ou sans repas ou en journées complètes. Durant les vacances, il est possible pour les familles d'inscrire leurs enfants en matinée ou journée complète, avec ou sans repas. Attention, en cas de journées spéciales de sorties ou à thème, l'inscription en demi-journée ne sera pas possible.

Le projet d'animation

Dans la programmation des activités, nous veillerons à équilibrer les activités physiques, manuelles, intellectuelles/culturelles, jeux d'extérieurs ou d'intérieurs, en fonction des conditions climatiques. Des modifications pourront être apportées au planning d'activités, notamment en cas d'intempéries ou de forte chaleur.

Nous respecterons au maximum le planning d'activités et anticiperons dès à présent en prévoyant deux cas de figures (intempérie ou fortes chaleur l'été), et ce, afin de pouvoir proposer d'autres animations si les conditions météorologiques sont mauvaises.

Thématique du projet d'animation :

Un thème pour l'année, et des sous-thèmes différents choisis en collaboration avec l'équipe d'animation et enseignants. Pour chaque mois de l'année, nous explorons un pays. En période de vacances, les thèmes sont ajustés selon le calendrier des manifestations de la commune et selon la volonté du conseil municipal (carnaval, halloween, Noël...). Cette année le thème sera.

Les petits explorateurs du monde

Voir le projet d'animation de la structure.



Moyens

a) Moyens humains :

Responsable de service : Courty Megan : BPJEPS LTP, PSC1.

- Animation de l'équipe
- Gestion financière, matérielle et administrative
- Relation inter services et partenaires
- Relation avec les familles
- Formation, suivi, validation des animateurs stagiaires et de l'équipe d'animation
- Réunions pédagogiques, réunions d'informations
- Interface administrative

L'équipe d'animation

Kelly BOURBON	Animatrice maternelle	Bafa
Sandrine LECOEUVE	Animatrice maternelle	Bafa
Rebillard Sandy	Animatrice maternelle	Bafa
	Animatrice maternelle	Stagiaire cap petite enfance
Mathilde Michel	Animatrice élémentaire	Bafa
Delafraye Claire	Animatrice élémentaire	Bafa
Samira CHAFAI	Animatrice élémentaire	Bafa
Laetitia Ruault	Animatrice élémentaire	Bafa
Colmard Frédérique	Animatrice/ aide aux devoirs	

En renfort, des ATSEM diplômées BAFA ou équivalent sont présentes sur la Commune :

- ASSASSIN Hélène
- FOURNIER WALLET Virginie
- KAZULA ROBILLART Sylvie
- RIQUIER Edwige

Animateurs :

- Animation des différents temps de la journée
- Accueil des enfants et des parents
- Préparation, suivi, rangement des activités
- Réunions pédagogiques, réunions d'informations

L'équipe est garante de la sécurité physique et affective de chaque enfant. Mais aussi du respect des lieux, du matériel, de l'application des règles de vie, veille à la bonne

tenue des différents moments de la journée et dans la relation et l'interaction entre tous les enfants.

L'équipe s'engage à mettre en œuvre le projet pédagogique, les projets d'activité.

L'équipe participe aux différents temps de réunions de préparation, évaluation, bilan.

Une charte de l'animateur précise le rôle de chacun dans ses attributions.

Le personnel de service :

Les agents pour l'entretien des locaux sont sous la responsabilité de la coordinatrice de service scolaire (Madame Riquier), de la DGS.

Les intervenants extérieurs :

Pour la réalisation de certains projets, nous ferons appel à des intervenants extérieurs souvent spécialistes d'une technique sportive, culturelle ou autre.

B) Moyens matériels :

Pour ce qui est du matériel de base, nous disposons d'une régie où est entreposé du matériel à notre disposition. Un budget spécifique est alloué à l'Alsh pour le fonctionnement de celui-ci.

C) Moyens logistiques :

Des budgets sont donnés à l'accueil de loisirs, afin de pouvoir fonctionner et mettre en place les différents projets définis par l'équipe d'animation. Ces budgets sont ventilés comme suit :

- petite fourniture/consommable
- petit équipement
- sorties pédagogiques
- prestation d'intervenants

Des budgets globaux sont utilisés directement par le service jeunesse de la commune, afin de faire des achats d'investissements et des achats alimentaires. La gestion du budget s'effectue par période. Le moyen de paiement exclusif est le mandat administratif.

Prestataire privé pour le transport des enfant :. Une ligne budgétaire est prévue à cet effet. Le transport pour les sorties durant les vacances scolaires est réservé et payé via la communauté de commune thelloise.

Evaluation

L'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

L'évaluation fait partie de l'action au même titre que la consultation initiale ou sa mise en œuvre. Régulièrement un temps devra être pris pour évaluer la pertinence et le résultat des actions. Les résultats de cette évaluation peuvent impliquer de reconsidérer le projet et son application. Des temps et outils sont mis en place afin d'évaluer la qualité des services proposés et l'évolution du projet pédagogique au sein des structures. Lors des temps de réunion prévus à cet effet, l'équipe se réunit pour effectuer une évaluation sur le plan collectif et individuel afin de mesurer si les objectifs ont été atteints et de constater l'écart entre le « réalisé et le prévu ». Les temps et actions permettent d'évaluer le projet :

Evaluation qualitative

Bilans quotidiens : un bilan oral quotidien est réalisé de manière informelle souvent pendant les temps libres des enfants par les équipes (animation, restauration et administrative) et les difficultés sont rapportées au jour le jour au responsable, aux parents, aux enseignants si besoin.

Les temps de préparation : les animateurs disposent un temps de deux heures par semaine de préparation (activités, matériel, réflexion et logistique) pour leurs programmes d'activités, une bonne cohésion, organisation et communication sont nécessaires.

Les réunions d'équipe : il y a une réunion par semaine réparti sur toute l'année. Elles traitent des aspects plus généraux relatifs au bon fonctionnement des temps d'accueil périscolaires, la préparation des grands événements de l'année, des petites et grandes vacances, des points positifs et négatifs des périodes écoulées et de faire passer des informations pour les périodes à venir (possibilité de rajouter des réunions si nécessaire).

Les évaluations d'activité :

Les activités proposées sont élaborées à partir d'une fiche projet

Cette dernière prévoit l'évaluation de l'activité, elle aide à savoir si elle a été appréciée ou non par les enfants, à améliorer la préparation des activités suivantes et surtout à voir s'il n'y a aucun risque en termes de sécurité.

Les évaluations des agents : chaque agent passe un entretien individuel d'évaluation en fin d'année. Ce temps permet de faire le point sur les savoirs-être et savoir-faire, les points forts, les faiblesses, les perspectives de l'agent et de fixer les objectifs de l'année. Pour les vacataires et stagiaires, des bilans de fin de « session » sont organisés sous la même forme.

Evaluation quantitative :

Le suivi des effectifs : suivi par le service des taux de fréquentation des services par tranche d'âge.

Le taux d'encadrement : suivi du taux d'encadrement quotidien en élémentaire et maternelle.

Des questions-guides : Notre bilan et donc notre évaluation se posent afin de répondre le mieux possible à la demande, aux besoins mais pour respecter les droits et devoirs des ACM (accueil collectif de mineurs).

➤ **Répondre aux différents besoins de garde :**

- ✓ Des familles ont-elles manifesté le besoin d'élargir le temps d'accueil ?
- ✓ Y a-t-il des enfants durant toute la durée de l'accueil ?
- ✓ Quel est le taux de fréquentation demi-heure par demi-heure ?

➤ **Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble » :**

- ✓ Quelles activités liées à l'environnement et à la citoyenneté ont été entreprises ?
- ✓ Les enfants sont-ils capables de définir ce qu'est le respect ?
- ✓ Combien d'activités liées à la différence ont-été entreprises ?
- ✓ Les règles de vie ont-elles été énoncées par les enfants ?
- ✓ Les règles de vie sont-elles affichées dans le centre ?
- ✓ Combien d'enfants sont visiblement mal à l'aise au centre, pleurent le matin ?

➤ **Favoriser l'acquisition de l'autonomie :**

- ✓ Combien de verres sont renversés durant le goûter ?
- ✓ Qui nettoie les tables après le repas ?
- ✓ Combien d'activités encadrées ont-été initiées par les enfants ?
- ✓ Les enfants sont-ils force de proposition pour aménager l'espace ?

➤ **Associer les parents au projet et renforcer les liens avec les familles :**

- ✓ Combien de parents ne connaissent pas les animateurs par leur prénom ?
- ✓ L'outil de communication entre école, famille, mairie et ALSH est-il créé ?
- ✓ Combien de parents ont fait des propositions liées au fonctionnement ?

Relations fonctionnelles internes et externes

a) Relations fonctionnelles internes :

- 1) Maire, Elu
Les volontés du fonctionnement de l'ALSH, sont celles du Maire et de l'Elu référent du service. L'équipe d'animation, dans son ensemble, doit y répondre.
- 2) La Responsable du service - chefs et porteurs de projet :
Ils construisent et proposent le projet pédagogique concernant l'ALSH. Ils organisent et coordonnent la mise en place des activités qui en découlent et encadrent l'équipe d'animation.
Le pilotage du projet est concomitant entre la responsable, la directrice ALSH et la Directrice Générale des Services : elles sont à ce titre les chefs de projet.
- 3) Les animateurs :
L'animateur a pour mission d'assurer la sécurité physique et affective des mineurs qu'il a en charge. Il se doit d'accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets, d'assurer une relation de qualité, qu'elle soit collective ou individuelle. Il encadre et anime la vie quotidienne et les activités. Ensemble, les animateurs forment, avec le directeur, l'équipe pédagogique qui se donne pour mission de mettre en œuvre le projet pédagogique.
- 4) Les Services Techniques : gèrent l'ensemble des demandes de travaux.
- 5) Les autres services communaux : partenariat possible.
- 6) Les associations sportives : mise à disposition des locaux pour les initiations ou besoins

B) Relations fonctionnelles externes :

- 1) La S.D.J.E.S: Délivre l'agrément annuel et valide les différentes habilitations des accueils de loisirs.
- 2) La C.A.F : Apporte une contribution financière aux structures accueillant les enfants.
- 3) P.M.I : Délivre l'agrément pour l'encadrement des moins de 6 ans
- 4) Convivio : prestataire de livraison repas

Annexes

Année 2024-2025 Service Alsh

Septembre : Egypte

Soirée jeux de société parents enfants de 19h-20h30 vendredi 27 septembre.

Octobre : ÉtatS Unis

Veillée enfants samedi 19 octobre : thème coco

Vacances scolaires du 21 octobre au 3 novembre 2024 : Mexique

Novembre : Canada

Semaine du gout en lien avec l'école

Soirée peinture parents enfants de 19h-20h30 vendredi 29 novembre.

Décembre : pays nordiques

Veillée parents/enfants vendredi 20 décembre : thème pôle Nord.

Janvier : Chine

Soirée jeux en bois parents enfants de 19h-20h30 vendredi 31 janvier 2025.

Février : Brésil

Veillée enfants vendredi 8 février : carnaval

Vacances scolaires du 10 février au 24 février : les Carnavals du monde

Mars : Royaume-Uni

Soirée blind test parents enfants de 19h-20h30 vendredi 14 mars 2025.

Avril : Pays-Bas

Veillée parents/enfants vendredi 4 avril : voyage en Australie.

Vacances scolaires du 7 avril au 22 avril : Australie

Mai : Afrique

Soirée jeux en bois parents enfants de 19h-20h30 vendredi 31 janvier 2025.

Juin : Italie

Vendredi 27 juin 2025 : fin de centre salle parisis fontaine.

Samedi 28 juin kermesse école.

Été 2025

Thème les îles inconnues du monde

Projets communs mis en place sur l'année Alsh/Ecole

- Création d'un journal chaque mois (recettes, jeux, histoire du pays, situation géographique, climat, superficie, coutumes, faune et flore, danse, chant, monuments, langage etc).
- Événementiel (Ela, carnaval, journée courtoisie, journée à thème) Date à définir
- Repas partagés parents enfants animateurs enseignants 1/an
- Potager/animaux (nourrissage, nettoyage, entretien)
- Spectacle commun (chant chanté signé, danse, théâtre...). Date à définir
- Exposition commune (œuvre d'art, peinture du pays, texte etc.) Date à définir
- Projet Vendée globes (création de bateaux, suivi de la course)